



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 07/12/2023 Date d'affichage : 07/12/2023 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 15 Nombre de votants : 15 Absents / Excusés : 6	Objet : Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et du Comité Social Territorial (CST)	Délibération n° 2023-5
		Résultat du vote 15 pour 0 contre 0 abstention

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 décembre à 16h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,
M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Olivier SASSO, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,
M. Jean-Yves LECOQ, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK, M. François EDOM.

Procurations :

M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN
Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET
Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Olivier SASSO
M. Thierry COZIC donne pouvoir à Mme Carole HEULOT

Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, M. Jean Carles GRELIER, Mme Christelle MORANÇAIS,
Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, M. Didier REVEAU.

Secrétaire de séance : M. Olivier SASSO

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

**5. SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
ET DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)**

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.1411-4 et L.1413-1,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et plus particulièrement son article 54,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la saisine de la commission consultative des services publics locaux et du comité social territorial du centre de gestion de la fonction publique de la Sarthe pour avis sur le rapport relatif au choix du mode de gestion pour l'exploitation de l'aéroport Le Mans-Arnage.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 13 décembre 2023

Le Président



Dominique LE MÈNER